
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Daniel POMIES

Votants: 10

Sont présents: Daniel POMIES, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Simone LAMARQUE, Frank MONTAUBAN, Martine SERRES, Yaël SMERZ

Excuses: Jean-Pierre LAMOTHE

Secrétaire de séance: Sophie ROBERT

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2023
- Devis géomètre
- Comparatif des tarifs des sociétés de vérification incendie et choix de l'entreprise
- Nouvelle convention santé avec le CDG32
- Signature d'une convention "Rappel à l'ordre" avec le Tribunal Judiciaire et l'AMF32
- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2023

Après lecture du document, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Devis géomètre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis du géomètre-expert Stéphane BERNARD concernant la cession d'une partie du terrain de Gérard DORE à la commune. (terrain autour du cimetière)

Le devis présenté est d'un montant de 966.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis et charge le Maire de déposer le dossier au centre de gestion afin de le valider.

3 - Comparatif des tarifs des sociétés de vérification incendie et choix de l'entreprise

La société SECURIS effectuait la vérification incendie au niveau des locaux communaux (hors logement communal) les années précédentes.

La société RECURT assurait la vérification des extincteurs, blocs secours, détecteurs...

Un devis a été déposé par chacune des deux sociétés pour une vérification globale.

Monsieur le Maire présente les deux devis, le Conseil Municipal décide de les revoir lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

4 - Nouvelle convention santé avec le CDG32

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une nouvelle convention santé avec le pôle " Bien vivre au travail" du CDG32 afin d'assurer le suivi de l'état de santé des agents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer cette nouvelle convention.

5 - Signature d'une convention "Rappel à l'ordre" avec le Tribunal Judiciaire et l'AMF32

L'AMF32, l'AMRF32 et le parquet du Tribunal Judiciaire d'AUCH ont signé une convention départementale de mise en oeuvre du rappel à l'ordre municipal. Cette convention concerne, entre autre, les problèmes de sécurité des élus et les incivilités.

Monsieur le Maire présente la convention à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette convention.

6 - Questions diverses

- Point sur l'enquête public du SIDEAU

- Mercredi 8 juin : Restitution de l'étude réalisée par la classe BTSA gestion et protection de la nature sur la commune de Saint-Martin

- Samedi 10 juin : Banquet de la chasse

- Samedi 17 juin : l'ACA organise la retranscription de la finale du Top14, la Mairie organise l'inauguration du terrain de tennis à 17h45

- Vendredi 30 juin, Journée Ville à Joie : Prendre un arrêté pour interdire la circulation au coeur du village.

Stands à partir de 17h30 + animations jusqu'à 21h00 par Ville à Joie et repas

- Fibre à Saint-Martin : L'élargissement du Chemin de Souriac va être réalisée avec la fibre enterrée desservant toutes les maisons.

- Voir tenue du conseil municipal pour le 30 juin 2023

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal
du 05 juillet 2023**

La secrétaire de séance
Jasmine PUCH-NEDELLEC

Le Maire
Daniel POMIES